

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1800

présenté par  
M. Dussopt

-----

### ARTICLE 17 SEPTDECIES

Au début de la deuxième phrase de l'alinéa 77, substituer aux mots :

« . Il est défini »

le signe :

« , ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (harmonisation avec l'alinéa 26).